



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1341 - Aires d'accueil des gens du voyage

**Réhabilitation-amélioration de l'aire
d'accueil des gens du voyage de SELESTAT**

Rapport n° CP/2011/816

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la communauté de communes de Sélestat pour la réhabilitation - amélioration des 40 places de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat.

Par délibération du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide financière aux communes et établissements publics de coopération intercommunale pour la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création et 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration du site.

La communauté de communes de Sélestat a décidé par délibération du 26 septembre 2011 de réaliser des travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil de Sélestat. En effet, après quelques années de fonctionnement de l'aire, il est apparu nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- Réfection du local d'accueil
- Mise hors gel et installation d'un nouveau système de distribution des flux en télégestion
- Intervention sur les espaces extérieurs.

Le coût de l'opération est estimé à 124 430 € HT.

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être accordée à la communauté de communes de Sélestat est de 124 430 € HT X 30%, plafonné à 800 €/place, à savoir 32 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15234	204-20414-72	315 156,42 €	44 795,57 €	32 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté de communes de Sélestat une subvention de 32 000 € représentant 30 % du coût subventionnable HT des travaux de réhabilitation/amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat, plafonnée à 800 €/place.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL